

Retards à l'allumage pour la taxe au sac

POUBELLES · S'estimant prises de vitesse par le canton, plusieurs grandes communes reportent à 2014 leur mise en conformité avec la nouvelle loi. Au risque d'encourager le tourisme des déchets. Et de fâcher certains.

MERCREDI 17 OCTOBRE 2012 **MURAT KARALI**

La nouvelle loi cantonale sur la gestion des déchets entrera en vigueur au 1er janvier 2013. D'ici là, les communes vaudaises devront se conformer à l'obligation de financer l'élimination des déchets par une taxe au sac ou au poids. Le processus d'adaptation des règlements communaux va bon train, à entendre Etienne Ruegg, ingénieur au Service des eaux, sols et assainissement (SESA). «A ce jour, 130 communes ont déjà déposé un projet concret de règlement, 200 se sont montrées intéressées et une trentaine ont vu leur règlement adopté par le législatif de leur commune.»

Crainte de référendum

Plusieurs grandes communes ont pourtant décidé de reporter d'un an l'application de ladite taxe. Parmi elles, Renens et Montreux estiment que le délai fixé est trop court et qu'il ne tient pas compte des aspects sociaux de ce qui est perçu comme une nouvelle dîme. «Nous ne sommes pas contre cette taxe, mais nous n'avons pas apprécié la précipitation du Grand Conseil, alors qu'en janvier, lorsque nous avions donné notre accord de principe, le canton nous avait assuré que nous aurions tout le temps», explique Marianne Huguenin, syndique de Renens, qui cherche une «solution incitative, sociale et simple». «Nous estimons que nous ne sommes pas encore au bout de notre réflexion. Surtout en ce qui concerne les personnes âgées, les bénéficiaires du Revenu d'insertion (RI) et des prestations complémentaires, les incontinents. Avec cette date du 1er janvier 2013, il est impossible de trouver des solutions politiques qui n'échouent pas en référendum», ajoute l'édile popiste. «Le sujet est sensible et impopulaire», confirme Caleb Walther, municipal montrecusien et président de Gederiviera, le service de gestion des déchets sur la Riviera. Selon l'écologiste, «des communes [de la Riviera] pourraient être contre et refuser de s'aligner avec les autres communes. Ce qui pourrait aboutir à un référendum».

Parmi les réfractaires figure aussi Vevey. «Je ne suis même pas sûr de pouvoir mettre en place ce système de taxe en 2014. Entre la taxe au sac et la valorisation des déchets, j'attends de voir quelle filière est la plus efficace», prévient le syndic, Laurent Ballif. Sa position est proche de celle de la SATOM, l'usine de traitement des déchets à Monthey, pour qui le principe du pollueur-payeur est «dépassé».

«C'est vrai que Vevey risque de se retrouver seule si elle peut justifier qu'elle n'a pas besoin de cette taxe», reconnaît toutefois le socialiste. Et de jeter un pavé dans la mare de l'incitation au tri. «En réalité, plus on trie et plus cela va coûter cher. Quand le canton dit que cela coûte moins cher, c'est un mensonge», accuse Laurent Ballif.

Compensations

Les compensations envisagées pour les ménages font aussi sourciller. «Une baisse d'impôts est peu probable. Ce qu'on essaiera, c'est une non-hausse d'impôts, avec des mesures d'accompagnement sociale», avance Laurent Ballif. «Nous avons pensé à une rétrocession en point d'impôt mais elle n'a pas été acceptée par la majorité politique, regrette de son côté Marianne Huguenin. Nous étudions une restitution forfaitaire, qui serait la même, mais sans être liée à l'impôt.»

La syndique popiste avertit déjà qu'en 2014, la commune se retrouvera avec deux taxes, une forfaitaire et l'autre au sac. Et pas question d'éliminer la taxe forfaitaire: «Dans la stricte application de la loi, sa suppression multiplierait par deux le prix du sac», calcule Marianne Huguenin. Sur la Riviera, «nous essayons de trouver une solution régionale, un concept d'harmonisation du même sac, pour que le citoyen puisse l'acheter là où il le veut et le déposer là où il le veut», affirme quant à lui Caleb Walther.

Tourisme des déchets

Encore faut-il que les communes adaptent leurs infrastructures de tri. Faute de terrain, Montreux ne dispose pas d'une déchetterie: «Nous devons en construire une, à hauteur de deux millions de francs et on espère la mettre en place en même temps que la taxe au sac», indique Caleb Walther. Quoique mieux équipée, la commune de Renens veut aussi augmenter les points de collecte. «Nous disposons de deux déchetteries, l'une à Malley et l'autre à Bussigny, et de déchetteries mobiles qui desservent six quartiers, un système efficace. Nous voulons veiller également à ce que le tri puisse se faire dans les grandes surfaces, qui ne jouent pas vraiment le jeu en cachant les containers», explique Marianne Huguenin.

La souplesse demandée par ces villes pour s'adapter à la loi fait cependant grincer des dents. Notamment dans les communes qui ont déjà adopté la taxe. Ainsi à Bex, Pierre-Yves Rapaz, député UDC au Grand Conseil et municipal de la voirie, n'y va pas avec le dos de la cuillère. «Il faudrait que le canton mette en demeure [ces communes] pour qu'elles respectent la loi fédérale. Elles ont eu dix ans pour instaurer la taxe poubelle».

Une application localement différée de la taxe pourrait aussi favoriser le tourisme des déchets. Une pratique déjà en pleine expansion, à en croire Caleb Walther: «Tous ceux qui habitent dans des communes qui ont la taxe au sac et qui travaillent sur la Riviera viennent avec leur sac poubelle pour les déposer dans nos containers. A Saint-Légier, on constate notamment une augmentation du volume des déchets.»